

REPUBLIQUE DU CONGO

93-277 ter du 14 JUIN 1993  
DECRET N° \_\_\_\_\_/MEPRA/DGFP/DC/SRSA.

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

Portant révision de la situation  
administrative de Monsieur MALONGA  
(Yvon Adolphe), Administrateur des SAF.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS ;

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant  
refonte du statut général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les  
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E  
actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973, fixant les  
modalités de changement de spécialité applicables aux fonction-  
naires de la République du Congo ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant  
le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,  
avancements et révisions des situations administratives des  
Agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967  
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des  
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,  
reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son  
article 1er & 2 ;  
(/u le décret n° 90/426 du 14 Novembre 1990, portant  
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions  
des situations administratives ;  
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant  
organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 91/541/MTSS-DGFP-DGPCB du 4 Juin  
1991 portant intégration et nomination de l'intéressé ;  
(/u l'arrêté n° 1297/MPPOA-DGFP-DME du 18 Juillet  
1992 portant intégration, nomination et titularisation de certains ex-étudiants ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u la demande de l'intéressé en date du 18 Juillet  
1992 ;

D.G.B.

D.G.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : La situation administrative de Monsieur MALONGA (Yvon Adolphe) Administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), en service à l'Inspection Générale des Finances à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE C. ECHELLE 3 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU 1er SEPTEMBRE 1960</u>	<u>CATEGORIE A. HIERARCHIE II DES SERVICES SOCIAUX (ENSEIGNEMENT).</u>
- Instituteur Contractuel de 5 échelons indice 760, pour compter du 6 Janvier 1985 (arrêté N°8675/NTERSPRS-DGFP-DGPCE du 28 Juin 1985).	- Professeur de CEG de 3 <sup>e</sup> échelon, indice 860 pour compter du 6 Janvier 1986.
<u>CATEGORIE A. HIERARCHIE I DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS - SAF - (ADMINISTRATION GENERALE).</u>	<u>CATEGORIE A. HIERARCHIE I DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS - SAF - (ADMINISTRATION GENERALE)</u>
- Titulaire du Diplôme de Master Of Sciences en Economie spécialité Economie et Planification de l'Economie Nationale, obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA (URSS), est intégré et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 890 pour compter du 9 Avril 1988, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage (Décret N° 91/541/MTSS-DGFP-DGPCE du 4 Juin 1991).	- Titulaire du Diplôme de Master Of Sciences en Economie, Spécialité : Economie et Planification de l'Economie Nationale, obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA (URSS), est versé, reclassé et nommé au grade d'Administrateur de 2 <sup>e</sup> échelon, indice 890 pour compter du 9 Avril 1988, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. Acc= Néant. - Promu au 3 <sup>e</sup> échelon, indice 1010 pour compter du 9 Avril 1990. - Promu au 4 <sup>e</sup> échelon, indice 1110 pour compter du 9 Avril 1992.
<u>CATEGORIE A. HIERARCHIE II DES SERVICES SOCIAUX (ENSEIGNEMENT)</u>	
- Intégré, nommé et Titularisé à titre exceptionnel au grade de Professeur de CEG de 1 <sup>er</sup> échelon, indice 710 pour compter du 6 Janvier 1981	
- Promu au 2 <sup>e</sup> échelon, indice 780 pour compter du 6 Juillet 1983.	
- Promu au 3 <sup>e</sup> échelon, indice 860 pour compter du 6 Janvier 1986.	
- Promu au 4 <sup>e</sup> échelon, indice 940 pour compter du 6 Juillet 1988.	
- Promu au 5 <sup>e</sup> échelon, indice 1020 pour compter du 6 Janvier 1991.	

P  


~~ARTICLE 2.~~ Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 14 JUIN 1993

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Réformes  
Administratives,



Jean Prosper KOYO.-



Claude Antoine DADA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC.....	1
DGFP/DGA.....	3
DC/DGFP/DC.....	2
DGFP/BST.....	2
D.G.B.....	2
D.G.C.F.....	2
DEAA.....	2
D.A.B.....	2
I.G.F.....	2
INTERESSE.....	2
DOSSIER.....	3
SGE/BC.....	2

